Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_188-DE

DCM DU 9 JUILLET 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.188*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **9 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 3 juillet 2026 - Date d'affichage : 13 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

23 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Ronan SALAÜN, Sébastien SIMONOT, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Claire BRIDEL, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

6 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, et Mesdames Chantal FRANCANNET, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE.

6 pouvoirs : Messieurs Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Patrice RUBERTI (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), et Mesdames Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN DUFFÉE), Anne BOUCARD (qui a donné pouvoir à Gwénaël DUMONT) et Ingrid BIRÉE (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H).

Secrétaire de séance : Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_188-DE

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU l'avis favorable du comité social territorial ;

Anne-Laure OULED-SGHAÏER, 1ère adjointe en charge des Solidarités, Ressources humaines, Égalité femmes-hommes, Gens du Voyage, explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'adapter les effectifs aux besoins réels de la collectivité et que dans ce cadre, il est proposé de procéder à :

- La création d'un emploi permanent à la Direction des services techniques

Un poste permanent d'agent de maintenance des bâtiments spécialisé en peinture rattaché au service des bâtiments de la Direction des services techniques est actuellement occupé par un agent placé en arrêt de longue durée. À ce jour, les perspectives de reprise de ses fonctions demeurent particulièrement incertaines.

Afin d'assurer la continuité de l'activité du service, un agent contractuel a été recruté à la fin de l'année 2024. Son contrat, initialement conclu pour une durée d'un an, a été renouvelé en janvier 2026 pour une nouvelle période d'un an.

Depuis son arrivée au sein de la collectivité, cet agent fait preuve d'un engagement professionnel remarquable et donne entière satisfaction dans l'exercice de ses missions. Ses compétences techniques, son sens du service public et ses qualités relationnelles sont unanimement reconnus. Il s'est par ailleurs porté volontaire pour exercer les fonctions de maître d'apprentissage à compter de septembre 2026, témoignant ainsi de sa volonté de s'investir durablement au sein de la collectivité.

Au regard de ces éléments, le service des bâtiments a sollicité la création d'un emploi permanent pour permettre de sécuriser la situation professionnelle de l'agent concerné et de lui offrir une meilleure visibilité sur son avenir professionnel. Elle faciliterait également son projet de rapprochement géographique vers la commune de Liffré.

Pour la collectivité, cette création de poste présente plusieurs intérêts : elle contribuerait à la stabilisation des effectifs du service, à la fidélisation d'un agent compétent et investi, à la professionnalisation des missions exercées, ainsi qu'à la garantie de la continuité et de la qualité du service public. Elle permettrait également de sécuriser juridiquement une situation qui s'inscrit désormais dans la durée.

Il convient, en conséquence, de créer un poste relevant de la catégorie C comme suit à compter du 1er septembre 2026 :

LIBELLÉ EMPLOI	GRADES ASSOCIÉS	TEMPS DE TRAVAIL
Agent·e de maintenance des bâtiments	Cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise	Temps complet

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_188-DE

- La transformation d'un emploi permanent

Pour rappel, la transformation d'un emploi constitue une mesure par laquelle une collectivité modifie les caractéristiques d'un poste initialement fixées lors de sa création. Cette démarche vise à adapter l'organisation des services publics aux besoins évolutifs de la collectivité.

Lorsqu'une modification d'emploi est jugée substantielle, c'est-à-dire qu'elle affecte de manière significative les éléments essentiels de l'emploi, la collectivité est tenue de supprimer l'emploi existant et d'en créer un nouveau.

La transformation d'un élément substantiel peut notamment résulter :

- D'un changement de catégorie hiérarchique, de cadre d'emplois ou du grade de recrutement ;
- D'une modification de l'intitulé du poste et de la nature des fonctions rattachées à l'emploi ;
- D'une modification importante des conditions de rémunération prévues initialement lors de la création de l'emploi ;
- D'une modification du temps de travail hebdomadaire sous certaines conditions.

Le poste concerné est :

- Un poste de Responsable de la voirie rattaché à la Direction des services technique, créé par délibération du conseil municipal n°2019.006 du 17 janvier 2019 et modifié par délibération du conseil municipal n°2024.010 du 18 janvier 2024, ouvert uniquement en catégorie B sur les grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

À la suite du départ de l'agent·e contractuel·le occupant le poste de responsable de la voirie le 1er juin 2024, il a été décidé de « fusionner » les deux postes de responsable « Espaces verts » et « Voirie » afin d'avoir un seul responsable des deux secteurs. Cette évolution organisationnelle visait notamment à renforcer la coordination des équipes techniques, optimiser le fonctionnement du service et mutualiser l'encadrement des activités présentant des enjeux opérationnels complémentaires.

Le poste unifié a été pourvu par le Responsable de service des espaces verts. L'agent occupant ce poste a toutefois quitté la collectivité le 1er juin dernier dans le cadre d'une disponibilité pour convenances personnelles.

Afin d'assurer la continuité du service et le maintien de l'encadrement des équipes concernées, une procédure de recrutement a été engagée en vue de pourvoir idéalement le poste de responsable unifié « Voirie – Espaces verts ». Ce process devrait se concrétiser par l'embauche d'un·e agent·e de catégorie A. Il convient, en conséquence, de supprimer le poste relevant de la catégorie B et de créer, en remplacement, un poste relevant des catégories B et A comme suit :

LIBELLÉ EMPLOI	GRADES ASSOCIÉS	TEMPS DE DE TRAVAIL
Responsable de la voirie et des espaces verts	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux Ingénieur territorial	Temps complet

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_188-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CREE, à compter du 1er septembre 2026, un poste permanent d'agent de maintenance des bâtiments ;
- TRANSFORME, à compter du 1er septembre 2026, le poste permanent de Responsable de la voirie comme précisé dans le présent rapport ;
- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs et des emplois

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr